



Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Avril/mai/Juin 2015





Commune de Seilhac
> BULLETIN D'INFORMATION
 Avril/Mai/Juin 2015



> EDITO

La nouvelle année n'a pas commencé sous les meilleurs auspices, le budget 2015, élaboré sous la coupe et en collaboration avec Mr le Préfet et ses services, a été un vrai casse-tête... reste maintenant à tenir les rênes ! Pour la deuxième année, notre capacité d'autofinancement sera dans "le vert", il y a bien longtemps que cela n'était pas arrivé à Seilhac... Vous pourrez le découvrir dans ce bulletin.

Malgré cela, nous continuerons à avancer, en négociant au mieux avec nos partenaires. Notamment l'Agglo, qui a affecté 295 000 € à notre voirie (investissement et fonctionnement), une activité nouvelle de télékinautique sur le lac et beaucoup de travaux en interne, en particulier avec les services techniques, pour améliorer le quotidien des habitants de Seilhac. Sans oublier la concrétisation d'importants projets d'avenir : l'eau potable, le diagnostic assainissement, le PLU...

Bonne lecture à tous, que le printemps nous amène cette énergie positive dont nous avons tous bien besoin.

Marc GERAUDIE
 Le Maire

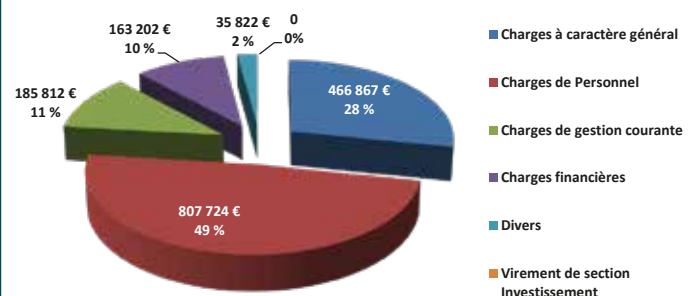
des comptes (C.R.C.), diligentée par le préfet, pour un budget logiquement en déséquilibre réel.

Cette audition, qui a duré plus d'un mois, a permis de prouver à la C.R.C. que notre gestion était la plus rigoureuse possible mais que nos impératifs étaient presque insurmontables en 2014. A sa demande, nous avons mis en place une série d'économies qui a porté ses fruits puisque **le déficit a été rapporté à un peu moins de 90 000 €**, en prenant en compte le financement en investissement de nos restes à réaliser.

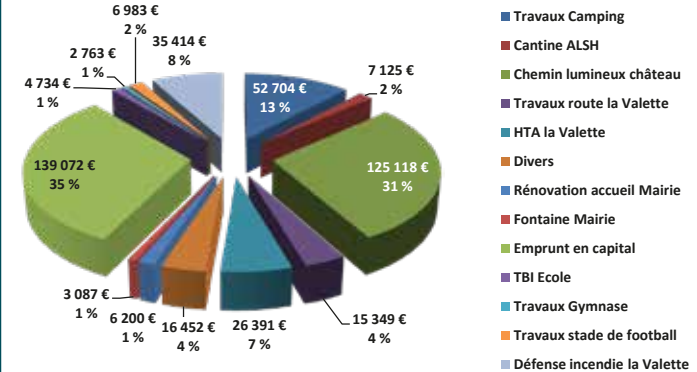
Nous avons pu, après plusieurs années d'échec, sortir un résultat nous permettant de couvrir notre annuité d'emprunt et donc d'obtenir une capacité d'autofinancement positive. A cela, s'ajoute l'aide précieuse de l'Etat qui nous a accordé une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 135 000 € qui nous a permis d'envisager 2015 un peu plus sereinement.

La section de fonctionnement dégage donc cette année un excédent de 226 000 € sur lequel nous pouvons nous appuyer en 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF - FONCTIONNEMENT DEPENSES 2014



COMPTE ADMINISTRATIF - INVESTISSEMENT DEPENSES 2014



BUDGET 2015

△ L'ANNÉE 2014 S'ANNONÇAIT DIFFICILE... ELLE L'A ÉTÉ !

Avec un déficit cumulé de 321 000 € sur la section d'investissement fin 2013, l'année 2014 se présentait comme particulièrement délicate.

En effet, notre résultat sur la section de fonctionnement et notre capacité d'autofinancement était encore une fois trop faible pour couvrir nos besoins. Déjà surveillés de près depuis maintenant 15 ans par la Préfecture dans le cadre du réseau d'alerte, nous avons dû cette année répondre aux sollicitations de la Chambre régionale



△ 2015 NE SERA PAS "UN LONG FLEUVE TRANQUILLE"...

Cette année 2015 sera encore placée sous le signe de la rigueur avec une nouvelle série d'économies sur notre fonctionnement et des investissements malheureusement revus à la baisse.

Tous les chapitres de dépenses, comme on peut le voir sur les différents graphiques en illustration, sont en baisse :

- 7.7 % sur les charges à caractères général (les dépenses courantes),
- 4 % sur les charges de personnel,
- 6 % sur les autres charges (participations au SDIS, indemnités d'élus, etc.).

Deux emprunts se sont terminés en 2015. Nos intérêts baissent là aussi de manière importante, le chapitre enregistrant une baisse de 15.2 %. Quant aux charges exceptionnelles, elles enregistrent la plus forte baisse avec -91 %.

Les économies seront réalisées sur tout : fonctionnement des services, des écoles, décoration florale, communication, manifestations et cérémonies, subventions, non remplacement des personnels absents, gel des primes et baisse des indemnités des élus sont des exemples parmi d'autres que nous pouvons citer. Le but est d'arriver fin 2015 à une couverture de nos investissements grâce à un résultat de 210 000 € sur notre section de fonctionnement.

Mais, ces baisses sont à relativiser, les recettes subissant en partie le même sort ! Les remboursements baissent de 44 %, les recettes des impôts de 1 % et enfin les recettes exceptionnelles de 80 %, cette baisse s'expliquant principalement par la perte de subventions d'organismes financeurs de collectivités.

... MAIS LA SORTIE DU "TUNNEL" EST EN VUE !

A l'inverse, le chapitre des produits des domaines et redevances augmente de 6 % grâce à l'augmentation des mises à disposition des agents et de nouvelles activités dont la commune est partenaire (téléskinautique par exemple). Les dotations et participations augmentent aussi de 3.5 % grâce à l'augmentation de la dotation de solidarité rurale et au maintien des dotations de Tulle Agglo. **Elles permettent de compenser la baisse de 11.5 % de la dotation forfaitaire de l'Etat.** Enfin, les produits de gestion courante augmentent de 13 % grâce à une augmentation de certains tarifs (pêche notamment) et des loyers.

→ Le budget de fonctionnement s'équilibre donc cette année à hauteur de 1 757 000 €, soit une baisse d'environ 9 % par rapport au budget 2014.

Au niveau des investissements, ils sont en réduction là encore. Nous sommes limités dans nos possibilités d'emprunt et nos financeurs habituels se désengagent. Nous ferons donc en sorte de terminer en 2015 ce qui avait été engagé en 2014 (les sanitaires du camping, le PLU entre autres). **Et nous lancerons le grand projet de rénovation de la route de Magueur.**

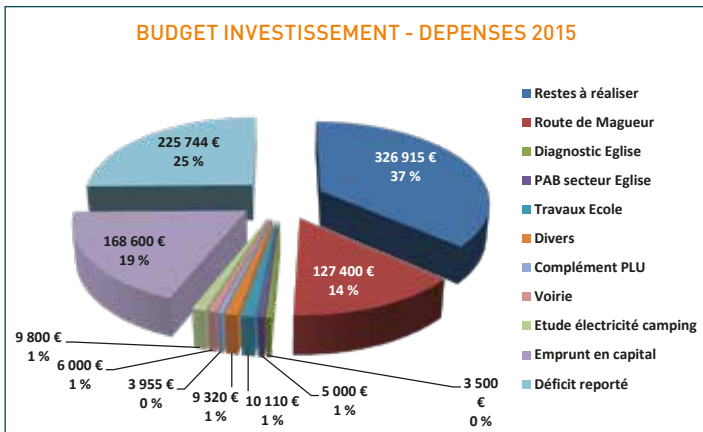
En parallèle, nous continuerons nos investissements sur les écoles avec l'achat d'un nouveau TBI et des réparations obligatoires, sur le gymnase ou encore l'église. Enfin, nous réaliserons de petits travaux sur nos chemins communaux. Nous avons décidé de reporter le plan d'aménagement du bourg de la rue de l'église et du parking derrière la micro-crèche à une date ultérieure.

→ De sorte que le budget principal s'équilibre à hauteur de 2 737 000 €.

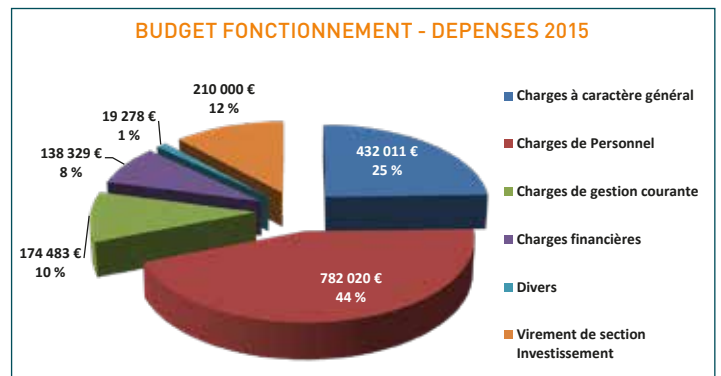
Vous l'avez compris, nous devons encore faire une série d'efforts afin de stabiliser nos finances. L'objectif fixé sur les baisses de dépenses sera compliqué à réaliser mais nous croyons en l'effort de tous pour y arriver.

Nous croyons fermement en un avenir meilleur pour notre cité. Et nous nous refusons de remettre en question la qualité de vie de notre commune. Seilhac est et doit rester un endroit où l'on aime vivre.

BUDGET INVESTISSEMENT - DEPENSES 2015



BUDGET FONCTIONNEMENT - DEPENSES 2015





VIE DE LA CITE

△ QUID DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SEILHAC ? IL AVANCE...

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été décidée par le Conseil municipal, en février 2011, afin de remplacer l'actuelle carte communale, approuvée en mars 2006.

La carte communale, premier document d'urbanisme sur la commune, a permis d'encadrer la pression foncière. Aujourd'hui, l'élaboration du PLU va permettre d'affiner ce travail, d'identifier clairement les zones à urbaniser, de préserver les zones agricoles, ainsi que les espaces naturels et réservoirs écologiques, afin de protéger le cadre de vie de Seilhac.

→ Cette évolution répond également à l'obligation de mettre la carte communale en accord avec l'évolution des lois, notamment les lois "Grenelle de l'environnement" (2009 et 2010), de modernisation de l'agriculture et de la pêche (MAP-2010), pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR-mars 2014) et d'avenir pour l'agriculture et la forêt (AAF-octobre 2014), ainsi qu'avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Tulle, approuvé en avril 2009, et le programme local de l'habitat (PLH), approuvé en septembre 2012 par Tulle Agglo.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU, qui définit les grands objectifs de développement et de protection à l'échelle communale, est en cours de finalisation.

→ La concertation... une part importante du projet de PLU

La concertation est destinée à vous informer et à faire remonter vos attentes. Les modalités de cet échange

avec les habitants de la commune ont été fixées par délibération du Conseil municipal du 25 février 2011, par :

- la mise à disposition des documents d'étude et d'élaboration du dossier
- des réunions et débat publics
- des publications dans le bulletin municipal
- un registre en mairie

Les documents d'étude et le registre sont à votre disposition, en mairie, pour recueillir vos remarques et suggestions.

Une première réunion des exploitants agricoles a eu lieu en début d'étude. **Nous vous invitons à participer aux réunions de concertation** qui seront programmées au cours de l'année 2015.

Ultérieurement, après l'arrêt du PLU par le Conseil municipal, **une enquête publique aura lieu** pour vous permettre de consulter le dossier définitif et donner votre avis au commissaire enquêteur.

△ LOTISSEMENT DE LA VALETTE... ON CONSTRUIT À SEILHAC !

La commune comptera de nouveaux habitants dans quelques mois ! En effet, **déjà 6 terrains communaux sont vendus** au nouveau lotissement de la Valette auxquels s'ajoutent 4 terrains du lotissement privé. Les constructions de certaines maisons ont même déjà débuté.

Il reste actuellement 7 lots à vendre au prix de 29 € TTC le m² sur l'ensemble du lotissement. Les terrains disposent de tous les réseaux, y compris du gaz. Pour tout renseignement, contactez les services de la mairie.

Les élus réfléchissent actuellement à la création d'un nouveau lotissement, **le but affiché étant d'approcher les 2 000 habitants.**





VIE DE LA CITE

△ EAU POTABLE... DU NOUVEAU AU SYNDICAT DU PUY DES FOURCHES

La commune de Seilhac est alimentée en eau potable par les stations de Magueur et de Sérézat. **La production est déficiente en période d'étiage.** De plus le syndicat ne respecte pas la réglementation française en vigueur :

- Les captages de Magueur, trop vulnérables, ne sont pas régulables au regard des dispositions du code de la santé publique.
- Les prises d'eau dans les ruisseaux du Yeix et de La Gorse, alimentant la station de Sérézat, ne peuvent plus être autorisées compte tenu de l'obligation de maintenir en permanence un débit suffisant en aval des ouvrages de prélèvement pour ne pas impacter la vie piscicole (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Cette disposition n'est pas respectée 4 à 8 mois par an.



Pierre BARLERIN
 Président du syndicat
 Puy des Fourches-Vézère

→ Face à cette situation, et compte tenu des nombreuses études réalisées à ce sujet entre 2001 et 2008, **le syndicat décida fin 2008 de créer une prise d'eau sur la Vézère**, seule solution techniquement possible et écologiquement compatible.

D'autres communes confrontées à des problèmes semblables se sont déclarées intéressées par ce projet. **7 communes ont décidé de se regrouper** et ont demandé au syndicat du Puy des Fourches de porter le projet Vézère.

Suite à une décision du comité syndical en date du 4 décembre 2013, confirmée par un arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2014, **le syndicat prend la dénomination Syndicat Puy des Fourches-Vézère**, et exerce deux compétences **en régie directe** :

- La production d'eau potable et son transport jusqu'aux installations de distribution,
- La distribution d'eau potable aux abonnés.
- Adhérent à la compétence "production" : les communes d'Espartignac, Lagraulière, Naves, Saint-Jal, Seilhac, Tulle et Uzerche.
- Adhérent à la compétence "distribution d'eau potable" : les communes de Lagraulière, Saint-Jal, et Seilhac.

→ Le projet "Vézère"... quatre ans pour le concrétiser

Il s'agit de prélever de l'eau dans la Vézère aux Carderies, en limite d'Uzerche et d'Espartignac, de rendre cette eau potable, de l'acheminer d'Uzerche jusqu'à Tulle en approvisionnant les réservoirs des 7 communes adhérentes. Un château d'eau de 5 000 m³ sera édifié sur la commune de Seilhac au Puy des Ferrières.

Les travaux vont débuter prochainement et devraient se terminer fin 2018. L'eau sera distribuée dans les foyers au printemps 2019.



A NOTER

LE PROJET "VÉZÈRE" SERA PRÉSENTÉ LORS D'UNE RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 19 mai à 20 h

Salle Cerous à Seilhac

- Un projet mutualisé : de l'eau pour 24 000 habitants
- Une réalisation technique
- Les moyens mis en œuvre
- Son coût et son financement

△ DU WAKEBOARD AU LAC DE BOURNAZEL... "QUÈSACO" ?

Le wakeboard est un sport très à la mode le long des plages. On y voit les sportifs, portés par une voile et tirés dans le vent, surfer au dessus des vagues.

La pratique de ce sport est aussi possible sur les lacs, en eau calme et sans vent grâce à la mise en place d'un câble tracteur. **Le téléski nautique** est un système innovant qui fonctionne à l'électricité, en toute sécurité, sans bruit... et sans bateau, tout en garantissant de belles sensations aux pratiquants ! L'apprentissage est rapide et facile, l'activité est ouverte à tous, petits (à partir de 8 ans) et grands, jeunes et moins jeunes... il suffit de savoir nager !

Un tel équipement est désormais installé au lac de Bournazel où un câble relie les deux rives. Les poteaux porteurs dressés, ledit câble mis en place, tout était prêt pour l'ouverture qui vient d'avoir lieu. Le **"tiki wake park"** est financé et géré par une société privée.

Le développement et la diversification des activités sportives sur le Lac de Bournazel constituent un objectif de la municipalité, afin de conforter le rôle touristique au niveau régional de ce site remarquable.





VIE DE LA CITE

△ ELIMINATION DES VÉGÉTAUX... BROYAGE, OUI... BRÛLAGE, NON !

Depuis le 16 décembre 2013, le **brûlage des végétaux est interdit par arrêté préfectoral**. Il s'agit d'une mise en conformité suite au décret du 11 juillet 2011 modifiant l'article R541-8 du code de l'environnement, qui assimile désormais les déchets verts, qu'ils soient produits par des ménages ou des collectivités territoriales, à des déchets ménagers. Leur brûlage est donc interdit !



Cette nouvelle réglementation bouleverse nos habitudes et nous oblige à trouver d'autres solutions pour éliminer nos végétaux. Il est possible, soit de faire appel à des professionnels, soit de les emmener à la déchetterie

de Chamboulive ou enfin de les broyer sur place.

Tulle Agglo met à disposition gratuitement des broyeurs professionnels sur la plate-forme de compostage de Saint-Mexant. En contrepartie de la gratuité du prêt du matériel, le bénéficiaire s'engage à utiliser le broyat chez lui pour le compostage ou le paillage de ses plantations. Voir les conditions sur le site www.tulleagglo.fr ou renseignez-vous à l'accueil de la mairie.

Vous ne vous souvenez plus du jour de collecte des emballages ...

LE CALENDRIER 2014-2015 EST DISPONIBLE DANS VOTRE MAIRIE OU SUR WWW.TULLEAGGLO.FR

tulle agglo
Four Seigneurs Châteaux - 19 200 Tulle
Tél. 02 54 20 75 00 / Fax 02 54 20 75 01
tulleagglo@tulleagglo.fr / www.tulleagglo.fr
444 0044 commune

→ Le Conseil municipal de Seilhac, dans sa séance du 23 février 2015, a voté une motion demandant au préfet de la Corrèze d'assouplir le décret en vigueur en autorisant, pour les particuliers et dans les mêmes paramètres initiaux de distance et de période, l'incinération des déchets verts, à condition qu'ils soient secs. Cette motion est soutenue par l'association des maires de la Corrèze.

△ UNE BELLE SAISON DE PÊCHE EN PERSPECTIVE...

L'ouverture de la pêche a eu lieu samedi 7 mars 2015 avec une quarantaine de pêcheurs et déjà de belles prises.

Afin de dynamiser la pêche à l'Etang Neuf ainsi qu'au lac de Bournazel, la commune et le Club Carpiste Seilhacois ont décidé de réempoissonner en variétés diverses. Ce sont 120 brochets de 60 centimètres à 1 mètre, 600 kg de gardons, 120 kg de carpeaux et 80 kg de petites tanches qui ont été déversés dans les étangs, en attendant l'arrivée prochaine d'esturgeons.

Après une légère baisse du prix de la carte durant les années 2011 à 2014 due aux travaux de vidanges et aux mises aux normes imposées, son montant a logiquement été réévalué à partir de 2015.

Les tarifs votés pour l'année 2015 sont :

- Carte annuelle → 80 €
- La quinzaine → 30 €
- Les 24 heures → 21 €
- La nuit (12 h) → 15 €
- La journée → 6 €

Pour que les pêcheurs mais aussi les promeneurs puissent profiter du site de l'Etang Neuf, des tables en bois avec bancs vont être installées.





ZOOM SUR...

△ LE MOT DE L'OPPOSITION

Le budget primitif 2015 a été voté à l'unanimité par la majorité municipale le 7 avril. Nous nous sommes abstenus. Ne voyez dans cette abstention ni un vote de principe ni un vote de posture.

Sans remettre en cause la sincérité de ce budget et bien qu'il ait été contrôlé par les services de la préfecture, il est le résultat d'un manque de maîtrise et d'anticipation dans la gestion lors de la mandature précédente. Nous nous interrogeons aussi sur le réalisme des prévisions chiffrées de certains postes de fonctionnement. Malgré l'augmentation anticipée des taxes locales en 2014 et 2015 pour la taxe d'habitation, il faudra 70 000 € d'économies pour dégager un excédent de fonctionnement indispensable. Parmi ces économies, certaines sont quantifiables et réalisables (la suppression des emplois saisonniers par exemple). En revanche, d'autres seront plus difficilement maîtrisables (comme les frais de maintenance).

Le désengagement significatif de l'Etat dans ses dotations aux communes (-11.5 % pour Seilhac) aggrave une situation financière déjà préoccupante.

Le budget d'investissement, quant à lui, confirme des travaux pour la plupart déjà prévus et restant à réaliser. Il nécessitera un emprunt supplémentaire de 66 000 € (270 000 € ont déjà été empruntés en décembre 2014).

Les élus de la liste Seilhac Avenir



Simone CROUZETTE

△ LE BILLET DE LA MAJORITÉ

Nombreux sont les secteurs, privés, professionnels ou publics, où chacun, à son arrivée, doit s'adapter à une situation existante. Il en est ainsi de la gestion des collectivités publiques, état, région, département, commune.

Ce sont les électeurs qui, grâce à notre régime démocratique, installent à leur tête des équipes : leur tâche est alors de poursuivre une œuvre à partir d'un état donné. Cela se nomme la continuité républicaine. Seilhac n'échappe pas à cette règle : notre équipe municipale débute un second mandat avec le souci permanent des intérêts de ses administrés.

Aurions-nous pu faire mieux, compte tenu de la situation financière de notre commune ? Peut-être, mais nous aurions assurément dû dresser un "état des lieux" avant installation. Quels services superflus avons-nous mis en place ? Parmi les nouveautés à notre actif, l'intérêt de la micro-crèche n'est certes pas à mettre en doute.

En fait, les seuls moteurs de notre action sont :

- Le développement, l'attractivité et le rayonnement de Seilhac.
- Une offre de services diversifiés et de qualité en termes d'éducation, de commerces, de loisirs et de culture.
- La sincérité dans nos actions, nos budgets, notre communication.

Le cours de l'histoire et du temps ayant ce caractère irréversible, nous devons agir sur le présent avec le souci d'un avenir, sinon meilleur, au moins assuré.



BREVES

△ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

- Bruno et Catherine DELBAR - Café de l'Horloge
- Nicolas MAZIERE et Patricia PORTE - Boulangerie sur l'av. Nationale
- Florie BORDES - Magasin de fleurs sur la zone commerciale
- Entreprise DUPUY - Plomberie & Chauffage, rue Henry de Bournazel
- Carine et François BORDAS-DEMERLIAC - Opticiens sur l'av. Nationale



Commune de Seilhac
> BULLETIN D'INFORMATION
 Avril/Mai/Juin 2015



ZOOM SUR...

△ UNE NOUVELLE ASSOCIATION À SEILHAC : "LE BREZOU"

De quoi s'agit-il ? C'est une structure qui porte **le projet d'un premier festival de théâtre à Seilhac.**

De qui s'agit-il ? C'est Jean BARLERIN, enfant du pays, comédien professionnel et metteur en scène, qui est à l'initiative de ce projet, assisté de membres actifs et motivés par la volonté d'apporter une offre à la fois culturelle et distrayante aux touristes et habitants locaux.

L'association "Le Brezou" souhaite se greffer autour de la traditionnelle fête du 15 août, tout en évitant d'empiéter sur les manifestations culturelles existantes (théâtrales de Collonges, festival de la Luzège, festival aux champs de Chanteix).

Elle proposera au public, sur une période de trois jours (14, 15 et 16 août) une programmation très diversifiée : comédies familiales, spectacles jeune public, théâtre contemporain, spectacles de rue, improvisation, one man show..., dans un cadre privilégié de Seilhac...

Toutes les compagnies participantes sont des compagnies professionnelles reconnues avec lesquelles le public pourra communiquer.

Il s'agit d'une première expérience de ce genre à Seilhac, qui est destinée à perdurer au cours des années.

www.theatreaseilhac.com



Retrouvez toutes les informations et actualités de Seilhac sur le site de la commune :

www.ville-seilhac.com



> AGENDA

- **Mardi 12 mai** : à 9 h 30 salle des animations, lectures aux tout-petits "les comptinettes" dans le cadre de "Coquelicotantes".
- **Jeudi 14 au dimanche 17 mai** : enduro carpe à l'Etang Neuf organisé par le Club Carpiste Seilhacois.
- **Jeudi 14 au dimanche 17 mai** : exposition franco-allemande à la maison des associations organisée par le Comité de jumelage.
- **Mardi 12 au vendredi 29 mai** : exposition "il était une fois... les contes" à la salle des animations dans le cadre de "Coquelicotantes".
- **Mardi 26 mai** : à 10 h salle Cerous, présence d'une conteuse pour les 0-5 ans "ti-doudou" dans le cadre de "Coquelicotantes".
- **Dimanche 31 mai** : vide-placards à la MAS toute la journée organisé par l'Association des Parents d'Elèves.
- **Dimanche 31 mai** : tournoi tripléte de pétanque sur 12 heures.
- **Dimanche 21 juin** : fête de la musique.
- **Vendredi 10 au dimanche 26 juillet** : exposition à la MAS organisée par l'association Arts et créations.
- **Mardi 14 juillet** : animations au lac de Bournazel et dîner organisé par le Comité des fêtes suivi du feu d'artifice sur le lac offert par la Municipalité.
- **Vendredi 31 juillet au dimanche 16 août** : exposition à la MAS organisée par l'association Arts et créations.
- **Vendredi 14 août** : à partir de 19 h 30, dîner spectacle tout public "Scènes du château" organisé par l'association "Le Brezou".
- **Samedi 15 août** : vide-greniers et animations musicales dans le village avec cochon à la broche organisé par le Comité des fêtes.

L'association "Le Brezou" propose :

- à partir de 11 h → la parade des spectacles dans la rue
- à 15 h → atelier rencontre sur le masque
- à 17 h → spectacle jeune public
- à 21 h 30 → spectacle Georges Dandin de Molière
- **Dimanche 16 août** : avec l'association "Le Brezou"
 - à partir de 11 h → théâtre absurde Place de l'horloge
 - à 15 h → atelier rencontre
 - à 17 h 30 → spectacle jeune public
 - à 20 h 30 → théâtre contemporain
- **Samedi 5 septembre** : concours de pétanque provençale doublette.
- **Tous les vendredis de juillet et août** : à partir de 20 h 30 concours de pétanque ouvert à tous au boulodrome.

Les coordonnées des personnes à contacter pour de plus amples renseignements sont disponibles sur le site internet de la commune dans la rubrique **"Liste des associations"**.



Vous souhaitez recevoir le Bulletin Municipal par e-mail, contactez-nous à la mairie (communication@ville-seilhac.com) pour nous transmettre votre adresse électronique.